

Présents : BOUTY Georges, COURTOIS Gilbert, CRESSENS Annick, DARVEY Albert, GUIGUE Gilbert, LEBLOND Jean, IMBERT Jacqueline, GAUDIN François, LEOUTRE Jean-Marc, LOVISA Jean-Pierre, PILARD Etienne, RICHEL Christophe, ROCHAIX Daniel, SEJOURNÉ Denis.

Titulaires représentés par leurs suppléants : DULLIN Xavier est représenté par DYEN Michel.

Excusés ayant donné pouvoir : BOCHATON Brigitte.

Excusés : CLARET Jean-Paul, LERAS Gérard.

Absent(s) : COVAREL Éric.

Assistaient également à l'assemblée : BOLLEY Florence, FONDIMARE Laurent, JULLIEN Vincent, POURCHET Philippe, REMY Josette.

1 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de modifier l'ordre de jour comme suit :

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil
2. Dossiers opérationnels en cours
3. Nouvelles demandes de portages
4. Convention de partenariat 2015-2017 avec la région Rhône-Alpes
5. Questions diverses

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 13 Janvier 2015 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

3 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

3-1 : FRANCIN- « Zone Au du Longeray »

Lors du conseil d'administration du 19 Septembre 2014, la commune de Francin avait sollicité l'EPFL afin d'acquérir tout ou partie de la zone Au du longeray afin de faciliter l'urbanisation et imposer un cahier des charges aux futurs aménageurs de la zone. L'EPFL a recueilli 5 promesses de vente couvrant les deux tiers de cette zone.

Après consultation de la commune, elle souhaite maîtriser uniquement une partie de cette zone ce qui permettra stratégiquement d'être incontournable dans la phase opérationnelle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Prix (€)
AB 36	Le Longeray	1328 m ²	79 680 €
AB 37	Le Longeray	902 m ²	54 120 €

3-2 : CHAMBERY METROPOLE - CHAMBERY « Pôle d'affaires La Cassine »

Les membres du conseil d'administration sont informés que la consultation concernant la démolition et la dépollution du bâtiment « Empereur » a été lancée, les travaux pourraient débuter 2^{ème} quinzaine de Mai.

3-3 : CHAMBERY METROPOLE - CHAMBERY « PAE Les Fontanettes »

Les membres du conseil d'administration sont informés que les travaux de désamiantage de l'ancien chenil et du poste de garde sont terminés étant précisé que des prélèvements complémentaires ont dû être réalisés suite à la découverte d'une chaudière dans l'ancien chenil, non identifiée lors des premiers prélèvements. Malgré ce contretemps la démolition devrait être terminée au plus tard pour le 30 Avril 2015.

3-4 : CHAMBERY « Saint-Gobain »

Lors du précédent conseil d'administration, Philippe POURCHET avait précisé qu'après le diagnostic réalisé par l'APAVE, dans le restaurant d'entreprise situé sur le site de St Gobain, cet organisme avait déclaré l'installation électrique actuelle non conforme. Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, et le coût prévisible s'élève à 65 000 € TTC.

Les élus de Chambéry ont souhaité se rendre sur place et ont réservé leur réponse quant à la mise en œuvre des travaux nécessaires ; s'agissant de la sécurité des personnes salariées sur le site, Monsieur le Président rappelle que le Directeur, ordonnateur, serait appelé en responsabilité pénale en cas d'accident et l'EPFL, serait lui, appelé en indemnisation.

Le conseil d'administration après en avoir débattu, souhaite donc que la commune soit interrogée dans les plus brefs délais sur la faisabilité des travaux et leur paiement, et, à défaut autorise le directeur à prendre toutes décisions propres à préserver les intérêts de l'établissement.

4 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

4-1 : CCCA-MOGNARD « ZAE le Sauvage »

La communauté de communes n'ayant plus de terrains disponibles à vocation économique, elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir 3 parcelles destinées à constituer une réserve foncière. Ces parcelles actuellement situées en zone 2Aue devront être reclassées en zone AUe. Parallèlement la réalisation du réseau d'assainissement est prévue à moyen terme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A n° 1328, 702 et 1340	Le sauvage	19244 m ²	Non	2Aue	Avis France Domaine

4-2 : SAINT-GERMAIN-LA CHAMBOTTE « Création d'une zone artisanale »

Depuis plusieurs années, la commune a le projet de créer une petite zone artisanale pour permettre à une entreprise de travaux publics d'agrandir son bâtiment et ainsi de développer son entreprise et de créer des emplois. Par ailleurs, la création de cette zone permettrait aussi de déplacer le bâtiment technique communal et de le sortir hors agglomération, afin de supprimer les désagréments aux riverains. La commune sollicite l'EPFL pour mener à bien ce projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B802p et B803	Caton	4 245 m ² env.	Non	AUe	7€/m ²

4-3 : CHAMBERY - « Les Comtes de Savoie »- (2^{ème} examen)

Lors de sa précédente séance, le conseil d'administration avait pu étudier la demande de la ville de Chambéry qui visait à acquérir un tènement en centre-ville permettant l'installation de la police municipale, le regroupement d'équipes administratives ainsi que le centre de vidéo protection. Il avait été alors décidé d'ajourner ce dossier afin de faire un point complet sur cette demande, les coûts inhérents à cette acquisition et ses modalités, Jean-Marc LÉOUTRE ayant rappelé à cette occasion que l'EPFL ne peut entamer une discussion si il n'a pas lui-même été au minimum associé à la négociation Initiale. Une discussion s'était également engagée sur le montant des investissements immobilisés pour le compte de la ville de Chambéry, la durée de portage initiale souhaitée étant de 8 ans.

Philippe Pourchet précise cependant que la durée de portage sollicitée par la ville a été réduite à un an seulement, et, dans ces conditions, le montant du prix d'acquisition restant à déterminer, la décision est mise aux votes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Adresse	Lot	Bâti	Prix (€)
BR 317, 320 et 382	18 avenue des ducs de SAVOIE	336 et 341	Oui	1 800 000 € Environ

4-4 : LA BAUCHE - « Secteur du château »

Au cours des dix dernières années, la population de la commune de LA BAUCHE a considérablement augmentée ce qui a permis notamment la création d'un commerce de bar-épicerie-multiservice. Le propriétaire actuel des murs de ce commerce a informé la commune de son souhait de vendre l'ensemble de ses biens constitué : d'un local commercial de 343.14 m² avec balcon, terrasse et jardin qui pourrait être affecté à la création d'un restaurant et l'épicerie de 64.45 m² au rez de sol. Afin de pérenniser l'activité de l'épicerie, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir cet ensemble.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	adresse	Lot	Bâti	Surface (m ²)	Prix (€)
A 1154	Le Château	2	Oui	94	131 000€
A 1156	Le Château	3	Oui	77	
A 1177	Le Château	2 et 3	Oui	679	

4-5 : MONTGIROD - « Création d'une STEP »

Actuellement le village de MONTGIROD ne remplit pas les conditions environnementales et réglementaires imposées par la loi en matière d'assainissement. La commune envisage donc la création d'une station d'épuration pour être en adéquation avec la réglementation. Elle sollicite l'EPFL afin d'engager les discussions avec les propriétaires de cette zone et réaliser la **négociation** des parcelles impactées par ce projet.

Le conseil d'administration donne son accord.

4-6 : MONTGIROD - « Parking du Villaret »

Le village du Villaret est un ancien hameau de la commune de MONTGIROD. Au fil des années, le bâti ancien a été rénové en résidences principales, entraînant un manque de places de stationnement. La commune sollicite l'EPFL73 pour négocier dans un premier temps, voire acquérir ensuite, la dernière zone disponible dans le Villaret qui totalise 1014 m², et qui pourrait accueillir un parking et ainsi éviter les désagréments causés par les stationnements gênants.

4-7 : SAINT-GERMAIN-LA CHAMBOTTE « Centre Bourg »

La commune a engagé des travaux de requalifications de son centre bourg (réfection de bâtiments publics, création d'une place centrale). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, elle souhaite acquérir une ancienne maison, actuellement en vente dans le chef-lieu, à proximité des équipements publics avec le double objectif de création de places de stationnement idéalement placées et la réfection ultérieure permettant la création de deux logements. Cette maison est, en effet, actuellement occupée par la propriétaire venderesse très âgée que la commune souhaite maintenir dans les lieux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B489 à B491, B1120 et B1122	St Germain	601 m ²	Oui	UA	100 000€

5- CONVENTION REGION RHONE-ALPES 2015-2017

Philippe Pourchet présente le projet de convention 2015-2017 de l'aide régionale accordée aux EPF de la région Rhône-Alpes et en précise notamment les modalités. Monsieur Gérard LERAS, conseiller spécial de la région Rhône-Alpes, n'ayant pu participer à cette séance a souhaité débattre de cette convention afin de répondre à toutes questions. Il est donc proposé de délibérer sur cette convention lors du prochain conseil après sa présentation par Monsieur Gérard LERAS. Chaque membre du conseil d'administration a reçu un projet de cette convention.

6- QUESTIONS DIVERSES

6-1 : Action régionale en faveur de la requalification des friches

Le conseil d'administration est informé du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) 2014-2020 par la région Rhône Alpes sur le champ de la requalification des friches. Ce programme s'adresse aux EPCI membres des EPF et aux établissements Publics Fonciers de la région Rhône-Alpes.

Objectifs généraux :

- **Lancer une dynamique permettant une forte accélération de la requalification des friches en Rhône-Alpes, pour une réintégration de ces fonciers dans des projets de territoire :**
 - ⇒ à un coût maîtrisé
 - ⇒ favorisant l'innovation
 - ⇒ dans une approche structurée
- **Favoriser le retour de sites pollués dans la dynamique d'aménagement urbain, à moindre coût et par le recours à l'innovation**

Les projets seront accompagnés dans une perspective de mutualisation des expériences, avec capitalisation, au sein de la « filière friches » régionale.

Actions cibles (exemples) :

- ⇒ diagnostics de territoires
- ⇒ études préparatoires (pollution, historique d'occupation, études techniques, définition
- ⇒ des usages potentiels, scénarii d'aménagement, élaboration de plans de gestion innovants)
- ⇒ travaux (assiette éligible selon déficit d'opération : dépol / démol / réhab)
- ⇒ certaines acquisitions
- ⇒ démarches d'observation et structuration de bases de données

Calendrier :

Phase I. Manifestation d'intérêt des porteurs de projets (jusqu'au 27/03/2015)

Phase II. Analyse des projets

- Analyse des projets et avis motivé sur chaque dossier.
- Dialogue avec les porteurs de projets pour apporter des précisions

Phase III. Accompagnement des projets

- Pour la mise en réseau et l'échange d'expertise
- Pour l'articulation avec les projets R&D initiés dans le cadre de la démarche « filière friches ».
- Pour préparer le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER stabilisé

Philippe Pourchet précise que plusieurs contacts ont été engagés avec des collectivités désireuses de s'inscrire dans cet AMI.

6-2 : Bureaux de l'EPFL

Philippe Pourchet informe que les services de l'Etat, propriétaire de la villa Haulotte ont demandé un RDV pour le 1^{er} Avril 2015 afin de discuter de l'avenir cette villa. Il rappelle qu'il suit actuellement plusieurs programmes potentiels de bureaux.

6-3 : Point sur les projets d'adhésions

Philippe Pourchet informe le conseil d'administration des contacts pris pour les adhésions éventuelles de la CALB (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget) et de la communauté de communes du canton de la Chambre, la communauté de communes du Grésivaudan ayant souhaité une rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 17 Mars 2015,
Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 28 Avril 2015	9h00	Assemblée Générale <u>et</u> Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)